



Luxembourg, le 26 novembre 2014

Communiqué de presse

La SACEM Luxembourg prend possession de ses nouveaux locaux et fait le point

La SACEM Luxembourg abandonne la rue Goethe et emménage à Merl, à quelques mètres du Conservatoire. L'occasion pour la société pour renouveler ses brochures et réaliser un nouveau dépliant destiné à faire connaître ses activités au grand public.

La SACEM Luxembourg compte à ce jour plus de 800 membres - auteurs et compositeurs - domiciliés au Luxembourg. Elle a délivré environ 7.000 licences sur tout le territoire en 2013. **« Le nombre de nos membres est en croissance constante. Chaque année, entre 50 et 60 nouveaux membres adhèrent à la SACEM via la SACEM Luxembourg. Il devenait urgent de trouver des bureaux plus spacieux afin de pouvoir les accueillir dans un espace dédié »**, commente Marc Nickts, gérant de SACEM Luxembourg.

« Nous avons profité de l'occasion pour refaire nos brochures et créer une nouvelle plaquette destinée au grand public. L'objectif est d'expliquer nos activités et notre raison d'être, ce qu'est le droit d'auteur, ce qu'il apporte aux créateurs et les nombreux avantages d'une licence. Nous contribuons également à la création musicale au Luxembourg. Par exemple, nous avons consacré pas moins de 125.000€ à l'action culturelle pour le soutien à la création luxembourgeoise, y compris l'export d'œuvres nationales ».

Le droit d'auteur : un salaire pour les créateurs

La SACEM regroupe plus de 145.000 membres et des millions de créateurs du répertoire mondial. Les droits d'auteur collectés par la SACEM Luxembourg sont perçus au titre du droit patrimonial de l'auteur et lui sont reversés. **« Ils constituent le salaire rémunérant le travail de l'auteur. En 2013, nous avons réparti plus de 1 Million d'euros sur le territoire national »**, rappelle Marc Nickts.

Une seule licence pour un accès facile au répertoire mondial

Pour l'utilisateur, une licence permet d'avoir facilement accès à des millions d'œuvres protégées du répertoire mondial de façon légale. Ceci est rendu possible grâce au contrat de

réciprocité que la SACEM a conclu avec plus de 120 gestions collectives dans le monde entier. La SACEM Luxembourg fait notamment partie de la Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs pour la défense des droits d'auteur, et du hub ARMONIA pour la délivrance de licences pan-européenne sur Internet. **« Armonia délivre les autorisations pour plus de 6,5 millions d'œuvres sur Internet. Un chiffre important au vu de l'importance que prend l'écoute de la musique en ligne ».**

Pour plus d'information : www.sacem.lu

A propos de la SACEM Luxembourg :

La SACEM et la SDRM se sont unies pour créer le 8 novembre 2002 une société de droit luxembourgeois, portant le nom de « SACEM Luxembourg ». Sa mission : la défense des droits des auteurs et compositeurs au Luxembourg et la volonté d'offrir une solution pragmatique et simple aux utilisateurs, tout en tenant compte des spécificités nationales.

La société s'est constituée en société civile et a commencé ses activités le 1^{er} Janvier 2003. Cette collaboration fructueuse entre la SACEM, la SACEM Luxembourg et la SDRM est unique en Europe.

Contact :

Marc Nickts

76-78, rue de Merl

L-2146 Luxembourg

Email : info@sacemlux.lu

Tel : +352 475 559